

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 260216AR029CB

Arrêté portant réglementation de la circulation et stationnement – Chemin de l'Haezepoel - Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par M. BARBIER Philippe
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement 3901 Chemin de l'Haezepoel à Hondschoote pour faciliter l'élagage d'arbres avec une nacelle,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées chemin de l'Haezepoel (entre le chemin du Clachoire et le n°4650) à Hondschoote les Samedi 21 et Dimanche 22 février 2026 :

- interdiction de circuler au droit du chantier
- interdiction de stationner

Article 2° - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.
Les Services Municipaux, pour information et exécution.
Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.
M. BARBIER Philippe, pour information et exécution.
M. VERMERSCH, Adjoint aux Travaux, pour information.
M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, le 16 février 2026

Le Maire d'Hondschoote

H. SAISON
